



Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le 19/05/2025

ID: 059-215903832-20250515-DC_2025_059-AU

République française

5'LOV

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-059

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY

LOT12 / VOIRIES RESEAUX DIVERS

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-8

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant les modifications de faible montant devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage,

Considérant les fiches techniques modificatives réalisées par le Maître d'œuvre ainsi que les devis produits par la société attributaire SAS JEAN LEFEBVRE NORD située à DENAIN (59220),

Considérant l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 mai 2025,

DÉCIDE

La prise en compte des modifications de faible importance du marché induites comme suit :

Modification	Incidence financière oui/non	- Montant HT €	+ Montant HT €
Création de réseaux pour les portails + vidéosurveillance	oui		+ 10 854.60 €
Murets soutènement béton limite OUEST du projet en lieu et place des murets brique	oui		+ 5 454.00 €
Cheminement piétonnier brique supprimé	oui	- 4 998.00 €	
Réalisation de soutènement en traverse brut autour des arbres	oui		+ 8 976.00 €
Traitements des emprises public rue P. Vaillant Couturier	oui		+ 48 000.00 €

Envoyé en préfecture le 19/05/2025 Reçu en préfecture le 19/05/2025 Publié le 19/05/2025 12:36:00 € ID : 059-215903832-20250515-DC_2025_059-AU			
Modification frise en pied de façade suite à impossibilité de poser les bordures prévues.	oui		
Modification des aires de jeu en copeaux de bois	oui		+ 1 200.00
Total		- 4 998.00	+ 76 803.20 € HT
Total général (incidence financière de l'avenant 2)			+ 71 803.20 € HT
Pourcentage			+11.16 %

Le montant du marché est porté à 715 023.92 euros HT soit 858 028.70 TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 15 mai 2025

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 19/05/2025
et de la publication le 19/05/2025*